Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 107 (1971)

Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

36

Montreux, le 26 novembre 1971

1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

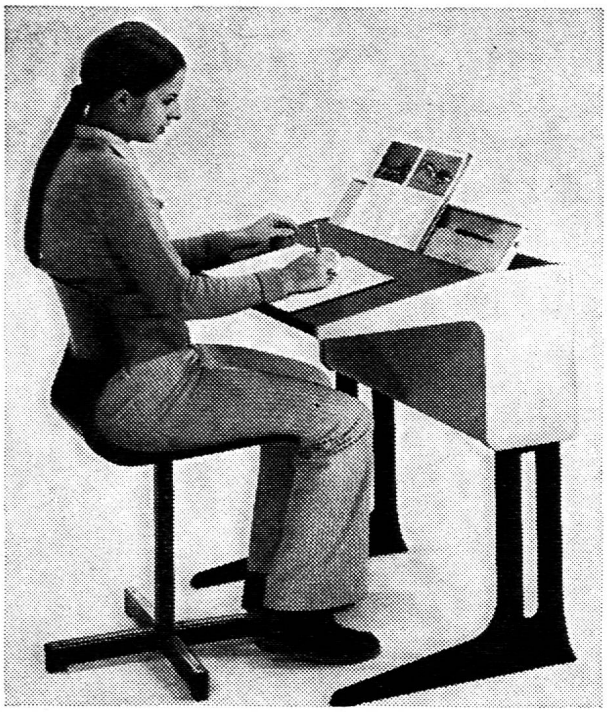

UN MOBILIER D'AVANT-GARDE

a toujours été notre devise...

Telles la table et la chaise illustrées, construites sur la base des dernières découvertes pédagogiques et orthopédiques.

Savez-vous en outre que la coquille de la chaise ci-contre est fabriquée en six tailles différentes ?

Demandez-nous, sans engagement, une complète documentation ou une offre détaillée de notre programme :

— mobilier scolaire
— chaises pour grandes salles
— aulas
— tableaux noirs (ou verts)
— jeux pour jardins d'enfants, etc...

MOBILIERS MODERNES S. A.

1400 YVERDON
TÉL. 024 / 2 45 41
TÉLEX : VERDY 35 233

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

En cas d'hospitalisation dans clinique privée, l'**assurance complémentaire** viendra parfaire heureusement les prestations statutaires.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de l'institution officielle du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

ÉDITORIAL

Une étape

Digne et consciente de ses responsabilités, tels sont les deux qualificatifs qui me viennent à l'esprit en me remémorant l'assemblée des délégués SPR du 6 novembre dernier.

Digne parce que chacun s'est contenté de donner son avis sans passion ni attaque de la conception opposée, consciente de ses responsabilités, chaque délégué étant mandaté par la prise de position de son association cantonale. L'on a incontestablement senti que ce problème fondamental des structures avait fait l'objet d'une étude systématique, d'une consultation très large de tous les membres. Les positions étaient certes très nettes mais constituaient la synthèse des opinions cantonales.

Il est vrai que le problème n'était pas nouveau et que toutes les conditions se trouvaient réunies pour que l'on creuse la question : ne s'agissait-il pas de l'avenir de la SPR ? Dès le 25 avril 1970, date de la première étude, en assemblée des délégués, du rapport de la commission « Structures », ce problème s'est installé en tête des préoccupations de tous les responsables de nos associations romandes ou cantonales. Après de multiples discussions de comité, voire de couloir, survenait le 12 juin dernier le feu vert à l'information. Chacun avait pris conscience que la question était trop grave pour que l'on puisse renoncer à la traiter totalement. Ainsi, par la voie de l'« Educateur », tous nos membres pouvaient prendre connaissance intégralement des propositions de la commission. Force nous est de constater que cette publication n'a pas engendré la révolution que certains craignaient.

Au contraire, l'on a passé du stade des réactions directes, voire « épidermiques » à celui des prises de position raisonnées, argumentées parce que résultant d'une saine confrontation d'opinions et de propositions réfléchies. Qu'il me soit permis ici de rompre une lance en faveur de la nécessité d'une information directe, totale et complète de chacun : le niveau du débat de cette dernière assemblée en est la preuve. Je crois aussi le moment venu de remercier tous ceux — comité central d'hier et d'aujourd'hui et plus particulièrement les membres de la commission à l'origine de ce rapport — qui ont permis la réalisation de ce premier pas vers une association forte et structurée.

Finalement, ce premier pas n'était pas contesté au regard des nombreuses tâches qui incombent à notre association faîtière. Le principe du secrétaire permanent est donc acquis, les étapes pour y parvenir sont définies. L'assemblée des délégués sera appelée à y revenir au fur et à mesure de l'augmentation du volume des affaires traitées.

Enfin, la grande sagesse de cette assemblée réside dans le fait de n'avoir pas fermé définitivement la porte aux propositions les plus hardies de la commission, je veux parler de la création d'une fédération romande des enseignants rattachée à l'Union syndicale suisse. Plusieurs porte-parole cantonaux ont admis que cette option ne devait pas être définitivement écartée et que le temps nous permettrait de savoir si les vues prospectives défendues par la délégation neuchâteloise se révélaient exactes. Pragmatisme de l'enseignant ou prudence face à l'évolution de plus en plus rapide des événements ? Je parlerais plus volontiers encore d'un embryon de prise de conscience romande et commune des problèmes, prise de conscience issue de la confrontation d'options diverses mais non contradictoires.

En résumé, les décisions prises samedi 6 novembre vont indiscutablement faire progresser la SPR sans pour autant lui imposer des interdits qui, un jour, pourraient être lourds de conséquences. C'est, me semble-t-il, une raison, une de plus, de croire en notre efficacité.

F. Bourquin.

comité central

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS

Structures : décisions

Cette assemblée extraordinaire des délégués SPR s'est tenue le samedi 6 novembre 1971 dans la salle du Conseil de Ville d'Yverdon. Le président, G.-A. Monnier, ouvre la séance en remerciant les autorités locales de leur hospitalité et salue M. J. Jaccard, directeur des Ecoles ainsi que M. Hans Bäbler, président de KOSLO.

SCHÉMA DE PROCÉDURE

J.-J. Maspero, président SPR, soumet à l'assemblée un schéma de procédure qu'il recommande de suivre pour la succession des différentes décisions. Après un bref rappel du but de ce rapport des structures, à savoir doter notre association faîtière de l'assise technique indispensable à son efficacité sans porter préjudice à son unité, le plan de procédure proposé est adopté à l'unanimité par les délégués. Dès maintenant, ce compte rendu s'y référera.

1) **AFFILIATION A UN GROUPE PLUS VASTE**

a) L'AD accepte-t-elle une affiliation à l'USS dans l'immédiat ? Si oui, mandate-t-elle le Comité central pour commencer dès maintenant les tractations avec l'USS ?

Les porte-parole des diverses associations cantonales s'expriment à ce propos :

SPV : après un bref historique des différentes démarches entreprises, Leresche précise que la SPV ne votera pas l'adhésion à l'USS. Elle estime que cette question est prématurée et qu'elle devra être reprise plus tard.

SPJ : Reber précise la position jurassienne : non à l'USS.

SPN : c'est en relevant quelques points de l'évolution que Claude Zweiacker annonce que la SPN votera l'adhésion à l'USS. Il évoque, entre autre et en arguments, les risques de voir l'Ecole de plus en plus régie par la Confédération. Il existe deux groupes de pression dans notre pays, le Vorort de l'industrie et l'USS. Pour les Neuchâtelois, le choix est fait !

SPF : le collègue Loup communique la décision prise en assemblée par les Fribourgeois : refus d'adhésion à l'USS.

SPG : c'est Rodolphe Grob qui annonce que les délégués genevois s'abstiendront à ce vote. L'union totale du corps enseignant est nécessaire à Genève, cette décision est prématurée. On devrait pouvoir la reprendre.

SPVal : la décision de l'assemblée générale des collègues valaisans est négative. Pas d'adhésion à l'USS.

La proposition 1 a est rejetée par 42 non contre 8 oui et 10 abstentions.

b) L'AD accepte-t-elle que le CC cherche à créer :
1) une fédération des enseignants romands (primaires, secondaires, professionnels) et parallèlement
2) une fédération suisse des enseignants (une KOSLO mieux structurée et plus représentative) ?

Il appartient d'abord à J.-J. Maspero de préciser les intentions du CC à propos de cette double proposition. En fait, il s'agit d'autoriser le Comité central à entreprendre les études nécessaires. Il ne s'agit pas d'une décision finale. En effet, la conférence romande des présidents de sections n'arrive plus à régler tous les problèmes. Sur le plan suisse, la KOSLO ne donne pas entière satisfaction. La représentation des grandes sections n'est pas proportionnelle.

C'est au tour de M. Hans Bäbler de s'exprimer. Il estime qu'il ne faut pas créer un organisme nouveau mais modifier KOSLO. L'entente SLV-SPR peut être le moteur de ces changements. Toutefois, il faudra agir avec tact et patience.

Une longue discussion s'engage au cours de laquelle les arguments suivants sont développés :

— il faut éviter d'affaiblir la SPR par la création d'une fédération romande où les enseignants primaires seraient minorisés. Elle a été jusqu'à présent le moteur d'une action commune grâce à une structure plus forte ;

— il ne faut pas multiplier les associations, on court à la dispersion et l'on manquera de collègues capables d'assumer leur responsabilité par manque de temps ;

— la définition des mots « secondaire » et « primaire » ne recouvre pas le même sens dans nos différents cantons ;

— il est nécessaire d'être vigilant en la matière. N'allons pas trop vite.

Finalement, le vote peut intervenir, il porte sur l'autorisation donnée au Comité central romand d'entreprendre une étude dans ce domaine.

La proposition b 1 est acceptée à l'unanimité moins 7 abstentions.

La proposition b 2 est également acceptée à l'unanimité moins deux abstentions.

2) **RÉFORME DE STRUCTURES**

a) L'AD accepte-t-elle le principe du secrétariat permanent tel qu'il est décrit dans le rapport de la commission des structures, sous réserve des modalités pratiques (financement, cahier des charges, etc.) ?

Comme l'énoncé de la question le précise, il s'agit du vote d'un principe qui ne soulève aucune discussion.

La proposition 2 a est donc acceptée à l'unanimité moins une abstention.

b) L'AD accepte-t-elle la réforme de structures en 4 étapes. De nouvelles décisions de l'AD déterminant, en temps voulu, à quel moment ces étapes intermédiaires devront être réalisées.
Les étapes seraient les suivantes :

1) Amélioration de l'efficacité du bureau exécutif. Une secrétaire à temps partiel. Location d'un local. Achat de matériel de bureau. Augmentation de la cotisation de Fr. 5.— par membre, à prévoir au budget 1972.

2) Augmentation du volume des affaires. Création de nouvelles commissions permanentes (réforme de fonctionnement prévue dans les propositions de la commission de structures sous lettre A). Augmentation des cotisations de Fr. 10.— par rapport à la situation actuelle.

3) Engagement d'un secrétaire permanent. Augmentation des cotisations de Fr. 20.— par rapport à la situation actuelle.

4) Réforme de structures proposée par la commission de structures (plus de canton Vorort).

Après quelques explications d'ordre financier, la proposition 2 b est acceptée à l'unanimité.

Il en va de même de l'augmentation de cotisation de Fr. 5.— de la première étape. **Vote à l'unanimité.**

Les trois étapes restantes seront soumises à l'AD en temps voulu.

COMMISSION DES STATUTS

Il s'agit de mettre en place la commission qui succédera à celle des structures et qui fera les propositions de modifications de nos statuts en fonction des options prises aujourd'hui et celles qui le seront ces prochaines années.

L'assemblée vote à l'unanimité la création de cette commission.

DIVERS : NOMINATION

En remplacement de Mme Yvonne Rollier, démissionnaire du CC/SPR, la SPN propose Mlle Hélène Jeanneret de La Chaux-de-Fonds. Mlle Jeanneret est nommée par acclamations.

Enfin et sur proposition de deux collègues, une collecte est organisée à l'issue de la séance en faveur de l'aide aux enfants du Bengale.

FB

Amis du Sonnenberg

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est à Olten que s'est tenue samedi 6 novembre la séance annuelle des Amis du Sonnenberg. Cette association assume, rappelons-le, l'organisation des Semaines pédagogiques de Trogen, en collaboration avec le Lehrer Verein et la Société pédagogique romande. Sous la présidence de M. Paul Binkert, l'assemblée a adopté rapports et comptes ; elle a examiné les résultats de l'activité de l'année en cours. M. Sami Wieser a relaté la rencontre qui s'est déroulée au Centre du Herzberg l'été dernier, du 4 au 13 août. Elle a réuni 45 participants de plusieurs nations, entre autres, M. Walter Schulze, secrétaire général du Sonnenberg près Braunschweig ; il a été question entre autres des problèmes du tiers monde.

La 17e Semaine pédagogique a été consacrée à l'étude de divers systèmes scolaires, notamment ceux qui mettent l'accent sur l'éducation à la solidarité. Dans tous les pays représentés, ce problème de l'intégration de l'individu à la communauté est très préoccupant, et il est hors de doute que certaines attitudes sont le résultat de systèmes scolaires axés sur l'effort individuel uniquement. D'un côté, on cherche à individualiser l'enseignement dans la recherche d'une meilleure efficacité, d'autre part on se rend compte des limites et des dangers d'un enseignement trop strictement individualisé. C'est le Dr Mehron (Israël) qui avait soulevé ce problème en évoquant le système scolaire en usage dans les kibboutz.

M. Médard Sidler, membre du Comité central SLV a participé à la 17e Semaine pédagogique internationale de Trogen ; il en a retiré une excellente impression, et a félicité Paul Binkert et ses collaborateurs. Un hommage particulier est adressé à Mlle Marianne Steinmarder (Bâle), qui a assumé à la tête du secrétariat une tâche complexe.

Parmi les personnalités présentes à l'assemblée d'Olten, Paul Binkert a salué le Dr Hruby, sociologue tchèque qui, depuis plusieurs mois, s'intéresse à l'activité des Amis du Sonnenberg.

Les comptes, tenus par Hans Reutimann, accusent un boni de quatre cents francs environ. Les recettes proviennent uniquement des contributions des membres, qui reçoivent une documentation de valeur, émanant du Centre du Sonnenberg à Braunschweig. Elle a trait aux efforts qui se poursuivent dans tous les pays membres pour promouvoir une meilleure compréhension internationale.

Le comité de l'Association a été réélu et élargi.

Présidence : Paul Binkert, Wettingen.

Secrétaire : Marianne Steinmarder, Bâle.

Caisse : Mlle Anne-Marie Albisser, Baden.

Membres : Mme Juliette Monnin, Genève ; Dr Elisabeth Rorschach, Zurich ; Dr Ulrich Buehler, Kreuzlingen ; Dr M. Hruby, Bâle ; Peter Meuwly, Wieden ; André Pulfer, Corseaux ; Hans Reutimann, Männedorf ; Dr Willi Vogt, Zurich.

Le comité s'est montré favorable à l'organisation d'une 18e Semaine pédagogique internationale. Elle aura lieu vraisemblablement au Village Pestalozzi à Trogen, en juillet 1972.

A. P.

Votre conseiller technique :

PERROT S.A. BIENNE

Dépt Audio-Visuel, rue Neuve 5 — Tél. (032) 3 67 11

Pour le classement de vos diapositives

ARMOIRE AWELUX

avec tiroir lumineux de visionnement

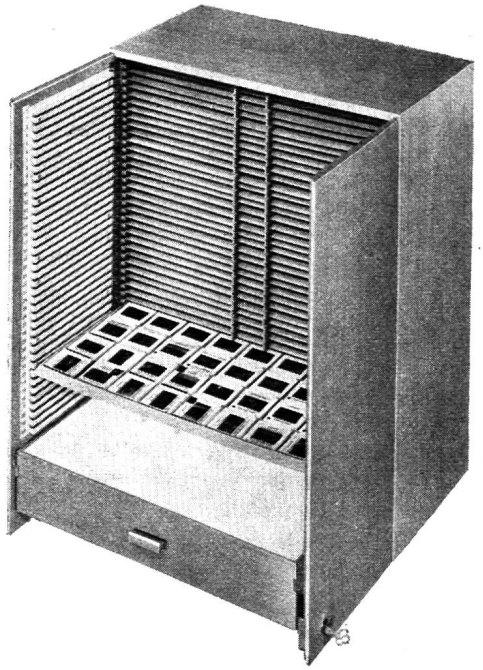

Pour 1280 dias 5 × 5 cm montés **Fr. 490.—**

Pour 2160 dias 5 × 5 cm montés **Fr. 1132.—**

BON .....

à envoyer à Perrot SA, case postale, 2501 Bienne.

☐ Je désire une documentation Awelux.

☐ Je désire une documentation pour rétroprojecteurs.

☐ Je désire la visite de votre représentant. (après contact téléphonique)

Adresse :

No de tél. :

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 **Lausanne.**

Association vaudoise des maîtres de classes supérieures

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

Samedi 27 novembre 1971, aula du collège de l'Elysée, Lausanne

09.00 Assemblée statutaire

14.30 Conférence par M. André Margairaz, directeur des écoles d'Aigle :

« Salariés et indépendants sont-ils égaux devant le fisc ? »

Les titulaires de classes supérieures et les maîtres brevetés qui n'auraient pas été touchés par la convocation sont invités à participer à l'assemblée et à assister à la conférence.

(Les demandes de congé pour le samedi matin doivent être présentées à l'autorité compétente : président de commission scolaire ou directeur.)

Le comité.

Maîtresses enfantines

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises a tenu dernièrement son assemblée générale. Au cours de celle-ci, le comité a été renouvelé de la façon suivante :

Présidente :	Mme Marinette Oswald, Lutry
Vice-présidente :	Mlle Hélène Baudraz, Prilly
Caissière :	Mlle Françoise Baudat, Epalinges
Secrétaire :	Mme Arlette Chantrens, Penthalaz
Membres :	Mme Antoinette Pasche, Veytaux
	Mlle Andrée Christinet, St-Sulpice
	Mlle Elsy Girard, Lausanne

N. B. La correspondance est à adresser à : Mme Marinette Oswald, route de Lavaux, 1095 Lutry, tél. 28 50 18.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa
montreux

Commission d'achats SPV

Désirez-vous...

TV noir et blanc, couleur Pal-Sécam

Electrophones

Chaînes High-Fidelity / Stéréo... ?

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (carte de rabais).

Adresse : Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 **Lausanne.**

Seriez-vous contents d'acquérir des skis neufs, modèle 1970, toute marque, important rabais ?

10 % sur tout article (sports)

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous fera parvenir tous renseignements.

Adresse : Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 **Lausanne.**

Communication AVMG

Assemblée générale du 27 novembre, à Prilly

La partie technique (trampoline et télévision en circuit fermé) aura lieu à **10 h. 30** et non à 14 h. 30 comme annoncé précédemment.

Le comité.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant : Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge **1255 VEYRIER-GENÈVE**

TRIBUNE LIBRE

A propos d'une grève à Genève

Civilisation athénienne ou jeux de la plèbe romaine, les nouvelles techniques de communication de masse sont porteuses également de l'une ou l'autre solution.

Raymond Gast Jean Yanowski
La Civilisation promotionnelle (p. 75)

L'ÉCOLE DE DEMAIN

Toutes les réflexions prospectives à propos de l'école de demain, toutes les commissions chargées de repenser les structures de l'enseignement s'accordent sur trois principes au moins :

L'école ne doit plus se contenter de transmettre des connaissances, mais être une préparation à la vie dans son sens le plus large.

La notion de scolarité obligatoire doit progressivement être remplacée par celle d'éducation permanente, le processus de formation et d'information se poursuivant tout au long de la vie.

Si le droit à l'éducation doit être reconnu à chacun, il convient de respecter l'originalité de l'individu et des collectivités minoritaires, leur permettre de se réaliser pleinement.

Trois principes qui font l'unanimité des mouvements pédagogiques, qui sont repris par la grande majorité des groupes politiques. Trois thèmes qui fleurissent dans les discours et dans les déclarations récentes des responsables de l'enseignement, qu'ils soient enseignants ou cadres, praticiens ou théoriciens.

Le monde pédagogique sait dans quel sens aller. Il y a donc tout lieu d'être satisfait.

PENDANT CE TEMPS...

Pendant ce temps, en France, la bataille pour la deuxième chaîne, espoirs de tous ceux qui entendaient mettre à disposition des téléspectateurs un ensemble de programmes « culturels », semble perdue. Il faut vendre de la couleur...

Toujours en France, les réalisateurs licenciés après les grèves et événements de 1968 sont oubliés. Leur lutte pour que triomphe une certaine idée de l'information, de l'objectivité et de la culture, aura été vaine, pour l'instant du moins.

Pendant ce temps, à Genève, en Suisse cette fois, le 6 octobre 1971, les réalisateurs de la TV romande se mettent en grève.

La presse parle de malaise.

Quelques jours plus tard, six d'entre eux sont licenciés. On affirme que cette mesure n'a aucun rapport avec la grève.

Les journaux annoncent l'apaisement. L'opinion publique, quelque peu intriguée, est rassurée. L'attention des enseignants, attirée par l'événement, peut à nouveau être concentrée sur des préoccupations pédagogiques. Le rythme journalier peut reprendre.

« L'Express » titre : MÉTRO — BOULOT — TÉLÉ... ? Cela ne nous concerne pas, le métro n'existe pas chez nous. Et puis..., nous avons l'école de demain à construire. Alors...

UNE GRÈVE A GENÈVE

Et pourtant il y a eu grève. Celle que personne n'ose même envisager dans d'autres groupements, ce qu'aucune association d'enseignants n'ose entrevoir, sinon pour des motifs extrêmement graves, touchant soit aux traitements, soit au statut professionnel, eux l'ont réalisée, eux les réalisateurs de la TV.

Ils l'ont risquée, non pas pour une revalorisation matérielle, non pas pour une modification d'un contrat de travail pourtant précaire sinon inexistant, non pas pour soutenir des collègues menacés. Ils l'ont risquée pour protester contre une conception dégradée et dégradante de la TV, contre une télévision que certains ont appelée la télévision de la digestion.

Ils ont misé leur situation, leur avenir, leur position professionnelle pour une certaine conception de leur métier, et, par là, pour une certaine idée de l'homme, de cet homme qu'eux informent, et que nous enseignants, formons.

UNE GRILLE DES PROGRAMMES REMANIÉE

Des spots publicitaires jusqu'après 21 heures, la nécessité de maintenir devant les écrans la grande masse des consommateurs en tout cas jusqu'au moment de cette onéreuse publicité ; par conséquent, recours à des films, feuilletons ou émissions populaires pour conserver, puis accroître l'indice d'écoute ; le décalage ou la suppression des émissions qui ne dépassent pas une certaine cote, cote évaluée par les sondages.

En dix mots comme en cent, on vise de plus en plus bas. Certains critiques diront qu'on vise au-dessous de la ceinture. On cède à la facilité, à une facilité qui consiste, en se basant sur les réactions des téléspectateurs, à servir des spectacles dont on a jugé a priori qu'ils conviendraient à la masse, cette masse étant de plus en plus prête à subir, à accepter puis à redemander ce qui lui a été arbitrairement imposé.

« *Car la fascination de l'image augmente en proportion du vide qu'elle peut provoquer en captant à son profit tous les moyens d'attention.* »

Civilisation promotionnelle (p. 74)

Las de réaliser des programmes à l'élaboration desquels ils n'ont aucun droit, refusant de se rendre complices de la pollution mentale qui pourrait s'amorcer, les réalisateurs affirment leur position et entendent la faire connaître au grand public.

PRODUIRE MOINS POUR PRODUIRE MIEUX (sans chômage)

Ils manifestent leur refus d'une politique de facilité, mais aussi leur refus d'être les victimes d'une gestion autocratique qui fait la part belle aux productions étrangères, limite les investissements en faveur d'une création authentique-

ment romande, pousse la cadence des productions à un degré tel que la qualité ne peut qu'exceptionnellement y trouver son compte. Refus encore d'être victimes, parce que l'imagination, le talent ne peuvent être contestés et que pourtant le public ne tient aucunement compte, dans ses critiques, dans ses comparaisons, dans ses préférences marquées pour les productions extérieures, des conditions matérielles dans lesquelles réalisateurs et équipes doivent travailler, les chargeant de tous les défauts d'une production qualitativement inachevée. Manque de temps pour confronter les diverses sources d'information, manque de temps pour élaborer en équipe des plans de production, absence de moyens, restrictions survenant souvent en cours de réalisation (voir les émissions de TV scolaire), c'est plus qu'il n'en faut pour justifier une légitime insatisfaction des réalisateurs à l'égard de leurs propres émissions et une non moins justifiée révolte face à une gestion difficile.

Une gestion dont tous les efforts pour sauvegarder son indépendance à la télévision semblent se révéler vains, puisque sur la base de certaines pressions, les émissions sont purement et simplement supprimées.

Une gestion devant assumer des responsabilités bien différentes de celles des moyens d'information écrits, par le statut très particulier d'un type de diffusion monopolistique dans une structure sociale par ailleurs démocratique, une structure où cependant l'adage « Qui paye, commande » garde toute son importance.

UNE LIBERTÉ D'EXPRESSION MENACÉE ?

Non seulement tous ceux qui paient mais encore tous ceux, groupements politiques, religieux, économiques ou professionnels, en relation plus ou moins directe avec les pouvoirs publics, qui estiment pouvoir imposer leurs consignes, sous prétexte que la TV dépend de la Confédération. Tous ceux qui veulent faire passer leur vérité à l'exclusion de toute autre ; tous ceux qui préfèrent une télévision castrée, neutre, lénifiante plutôt que de voir un aspect de leur idéologie mise en doute ou concurrencée.

Consciente d'une menace évidente, la TV a-t-elle pris toutes les mesures pour s'immuniser contre ces pressions ? A-t-elle trouvé, s'est-elle dotée des protections nécessaires pour assumer une information, dont l'objectivité même est impossible, mais dont la liberté garantit au téléspectateur le choix et l'autonomie intellectuelle ?

DES DISCOURS VIDES DE SENS ?

Prétexter le manque d'objectivité de certaines émissions, leur parti-pris, pour museler le moyen d'information le plus puissant de notre époque, revient à renoncer à former des êtres conscients, critiques, des êtres pleinement réalisés par eux-mêmes, revient à niveler la société selon un modèle unique.

Droit à l'éducation, disons-nous ensuite, respect de l'originalité des individus et des collectivités minoritaires, réalisation de l'être. Comment donc y parvenir si la société de demain est constituée d'êtres conditionnés, comme c'est déjà le cas maintenant par une télévision du conformisme et de l'apaisement ?

Education permanente, proclamons-nous. Education permanente, alors que le slogan métro-boulot-télé devient réalité et que spots, westerns, feuilletons et jeux accaparent le peu d'énergie que pourraient encore consacrer les travailleurs de nos régions à leur réalisation, à leur culture.

Préparation à la vie, écrivons-nous encore, alors que nous, enseignants, faisons comme si la TV n'existait pas, alors que nous ne prenons pas conscience du carrefour où nous nous trouvons et nous abstenons de prendre position, trop préoccupés par la construction de notre bel édifice scolaire, indifférents à ce qui se passe autour de nous, trop conditionnés déjà, par notre informe civilisation dite des loisirs.

IL Y A EU GRÈVE

Il y a eu grève pour un idéal de la société que tous nos textes pédagogiques préconisent. Des hommes se sont élevés contre une forme de dégradation que nous aussi combattons avec la même conviction. Ces hommes ont pris des risques ; ils ont jeté dans la bataille leur situation, leur avenir. Et nous ?...

Cela ne leur suffira peut-être pas, mais nous voulons leur dire publiquement notre solidarité et notre gratitude.

Rodolphe Grob,
président de la Société pédagogique genevoise ;
Liliane Urben, membre du comité.

CITATIONS

L'école se propose de (...) fournir à l'enfant les moyens d'intégrer au mieux les données disparates de l'information de masse (...) le disposer à prendre en charge notre tradition culturelle en vue d'une meilleure compréhension des autres cultures.

Rapport du Conseil de la réforme et de la planification scolaire (CREPS 1970, p. 10, 11)

La formation de l'esprit appelle encore celle du sens critique, celle du sens de l'objectivation et du sens des connexions et des synthèses toujours plus nécessaires dans le débordement des informations qui caractérisent notre monde.

La vie moderne implique (...) la formation du sens de la confrontation et du respect de la vérité, du sens du respect et de la compréhension d'autrui ainsi que de l'esprit de solidarité.

Commission de réforme du Collège de Genève.
Commission Lefort (p. 14, 15)

Convocation

Mardi 7 décembre 1971, à 20 h. 15, Université, salle 48
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 novembre 1971
2. Admissions
3. **Recrutement :**

Des positions formelles devant être arrêtées au 31 décembre 1971, il s'agira de faire une dernière fois le point de la situation avant de prendre une décision définitive.

Votre présence est donc indispensable !

4. Passage des maîtres primaires au CO.
5. Divers et propositions individuelles.

Des précisions concernant l'ordre du jour de cette assemblée vous parviendront par lettre.

Pour le comité :
J. Mermoud.

Rappel

Le comité de la Société pédagogique genevoise vous convie à assister à un débat, animé par M. Jean-Philippe Rapp, journaliste, sur le thème :

L'enseignant et la télévision

Ce débat aura lieu au Centre de rencontres de Cartigny, le vendredi 3 décembre, à 20 h. 30.

Nous espérons que cette nouvelle formule de dialogue sera accueillie favorablement et que vous viendrez nombreux.

Le comité.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Votations cantonales des 4 et 5 décembre

REVALORISATION DES TRAITEMENTS DES TITULAIRES DE FONCTIONS PUBLIQUES

Votez et faites votez OUI

Comité central de la SPN.

Conférences officielles

Pour leur dernière édition, les conférences officielles d'automne avaient repris un aspect bien connu et qu'on aurait pu croire usé, celui des traditionnels exposés ex cathedra. Rien cependant d'ennuyeux ni d'ésotérique dans les quatre courtes conférences présentées. Je n'en veux pour preuve que l'attention soutenue avec laquelle les exposés des conférenciers ont été suivis.

Le sujet lui-même, la personnalité des orateurs, le plaisir visible qu'ils avaient à parler de leur travail, de leur « maison », le soin qu'ils ont pris à rendre perceptibles et concrets des problèmes d'ordre technique et scientifique à un public profane en la matière, ont contribué à la réussite de cette matinée. Aussi convient-il de remercier et de féliciter MM. Roger Antoine et Manfred Buhler du CERN d'avoir si bien su « déblayer le terrain » autour d'un problème et d'une activité fort mal connus.

Certes, une demi-journée reste bien insuffisante pour faire le tour du domaine de la recherche, telle qu'elle est pratiquée au CERN. Pourtant, l'art des conférenciers a été de rendre un peu plus claires des notions fort abstraites, et, somme toute, assez loin de nos préoccupations immédiates.

A se mouvoir ainsi dans le monde de l'infiniment petit, ou de l'infiniment grand, comme on voudra, on mesure mieux peut-être l'importance relative de la personne humaine, les possibilités de l'intelligence. Qui n'a pas éprouvé une sorte de rêve vertigineux, ne s'est pas senti quelque peu emporté dans la ronde accélératrice d'un cyclotron ?

Nous saluons également avec satisfaction l'annonce faite en début de conférence, concernant la suppression des examens de fin d'année dans les classes préprofessionnelles. Cette mesure, souhaitée par la SPN, contribuera à rapprocher la section P des autres sections de l'enseignement secondaire. La logique finit donc par triompher. Dans une étape à venir, le système s'étendra à l'enseignement primaire.

GB

Le Locle

CONSEIL SCOLAIRE RÉGIONAL

Les commissions scolaires des communes des deux districts du haut du canton ont décidé la création d'un conseil scolaire régional qui aura entre autres pour but de coordonner les activités et les mesures d'ordre général qui jusqu'ici étaient du ressort strictement communal. Nous ignorons encore quelles seront les compétences réelles de ce nouvel organisme. Toujours est-il qu'il prévoit la mise sur pied d'une série de groupes de travail recevant des missions bien définies.

Omission, ou volonté délibérée, personne, la commission scolaire du Locle mise à part, n'a songé à associer le corps enseignant, par ses associations professionnelles, aux travaux de ce conseil, voire de ses groupes de travail. Les comités des sections de La Chaux-de-Fonds et du Locle de la SPN auront prochainement, à ce sujet, une rencontre afin de définir une politique commune.

NOUVEAU SOUS-DIRECTEUR

Notre collègue Pierre Brossin vient d'être nommé par la commission scolaire du Locle, au poste de sous-directeur de l'école secondaire. Il sera plus particulièrement chargé de la direction pédagogique de la section P, et secondera le directeur, M. J. Klaus dans son travail auprès des quatre sections secondaires.

Pierre Brossin est bien connu dans la SPN. Président de la section du Locle, il est un des trois mandataires de la SPN à la commission « intégration ». Il a, tant dans sa section que sur le plan cantonal, déployé une activité remarquable, voire passionnée, dans le sens de la mise en valeur de la section préprofessionnelle, qu'il connaît bien pour y avoir travaillé dès sa constitution.

Nous félicitons notre collègue pour sa nomination et lui souhaitons plein succès et toute satisfaction dans sa nouvelle tâche.

COMITÉ DE SECTION

La nomination de Pierre Brossin au poste de sous-directeur de l'école secondaire l'a incité à renoncer à ses fonctions de président de section. Jusqu'à l'élection d'un nouveau président, laquelle interviendra statutairement à l'assemblée générale ordinaire de février, l'intérim est assuré par le collègue Pierre-André Pélichet, des Brenets, vice-président. Pour adresse : Temple 14, 2416 Les Brenets. Tél. 32 13 92.

GB

Signez l'initiative VPOD

Le Comité central vous invite à donner votre appui à l'initiative populaire lancée par la VPOD, initiative demandant l'introduction par la Confédération d'une assurance RC (responsabilité civile) pour véhicules à moteurs et cycles.

Des listes sont entre les mains de votre président de section.

GB

jura

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2503 Bienne.

Opération accueil

Un jeune collègue, précédemment instituteur à Diesse et qui fait actuellement ses études de maître secondaire à Berne, nous adresse cet

APPEL

Chers collègues,

Vous n'êtes certainement pas restés insensibles aux terribles souffrances qui écrasent les réfugiés pakistanais.

Le drame est complexe, car il est mêlé à des problèmes financiers et politiques.

Devant le refus des autorités de laisser partir ces réfugiés, un groupe d'habitants de La Neuveville a décidé d'accueillir des enfants pakistanais.

NOTRE PROJET

Accueillir 20 à 25 enfants, les soigner, leur donner un foyer et former de futurs cadres pour leur pays.

Les habitants de la région neuvevilloise et du Plateau de Diesse répondent avec enthousiasme :

— Une salle avec cuisine et installations sanitaires a été offerte.
— Des parrainages sont annoncés par écrit.
— Les gens s'engagent à donner de leur temps, à accueillir un ou plusieurs enfants chez eux.
— La Municipalité a promis son soutien.
— Les médecins de la place ont offert bénévolement leurs services, les commerçants nous appuieront.

Il s'agit donc de tout préparer pour l'accueil.

VOTRE DEVOIR

Pour que cette opération réussisse, il faut que les communes s'unissent, créent de semblables opérations chez elles, afin de pousser le Département politique fédéral à intervenir directement auprès des Gouvernements indien et pakistanais.

Il faut élargir le plus possible notre campagne, afin de créer un mouvement d'opinion et que la Suisse romande, la Suisse entière — et, pourquoi pas, d'autres pays — ouvrent leurs portes et leur cœur à cette misère.

Laissons de côté nos préjugés, essayons de passer pardessus les frontières sociales, politiques ou autres !

Le comité au nom duquel je vous transmets cet appel est à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Transmettez-nous vos remarques et suggestions.

Signalez-nous les campagnes que vous lancerez.

Bertrand Gagnebin
rue des Mornets 46
2520 La Neuveville
Tél. (038) 51 39 67.

L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.

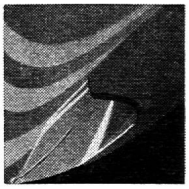

Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!

Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051/917373

fribourg

Les textes destinés à cette chronique seront adressés à M. Robert Loup, chemin du Breitfeld 2, *1722 Bourguillon.*

Assemblée ordinaire des délégués de la SPF

Conformément aux statuts, cette assemblée a eu lieu le 13 octobre. Elle a été convoquée dans les délais par circulaire personnelle remise aux délégués qui sont, en principe, les membres des comités de sections ainsi que les maîtres, maîtresses ou autres personnes occupant un poste au sein des commissions pédagogiques fribourgeoises ou romandes.

Aucune invitation n'a été adressée à des personnes non sociétaires, sauf à M. Max Aebischer, Directeur de l'Instruction publique, en raison du caractère particulier de cette assemblée qui devait essentiellement traiter de problèmes d'organisation interne. Nous nous en excusons auprès des dirigeants des sections romandes de la SPR qui nous invitent aimablement à leurs réunions annuelles.

Présidence : M. Alexandre Overney, 47 personnes sont présentes.

Ouverture : M. le président ouvre la séance, il remercie les délégués et adresse un salut particulier aux personnalités présentes : M. Max Aebischer, Directeur de l'Instruction publique, M. Paul Simonet, chef de service à la DIP ; M. Fernand Ducret, directeur de l'Ecole normale des instituteurs ; MM. les inspecteurs des écoles Barras, Corboz, Décrind et Maillard ; Mme Maillard, inspectrice.

Excusé : M. André Wuilloud, inspecteur cantonal de l'éducation physique et M. Francis Suchet, président de la section Veveyse.

PROCÈS-VERBAL

La lecture du procès-verbal de l'assemblée cantonale du 21 mai 1970, à Broc, n'est pas demandée.

Ce P.V. est donc accepté avec remerciements à son auteur.

COMPTES - BUDGET - COTISATION

a) Comptes 1970

M. Perritaz, caissier, présente les comptes de l'exercice 1970 : (12 mai 1970 au 5 mars 1971).

	Fr.	Fr.
Recettes :		
Cotisations 1970	12 109.—	
Dons de l'Association cantonale	3 000.—	
Dépenses :		
Cotisations versées à la SPR		11 604.—
Frais, représentations, délégations		1 197.60
CCP, solde à la clôture		2 307.40
	15 109.—	**15 109.—**

Les honoraires du président, du secrétaire et du caissier, soit, Fr. 1 230.— seront reportés sur les comptes 1971.

M. Burgy, au nom des vérificateurs, propose à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité. Il remercie M. Perritaz.

b) budget 1971

Le caissier présente les éléments du budget 1971. Une constatation s'impose, notre société n'est pas riche...

c) cotisations

Le comité propose une augmentation, soit :
Fr. 2.— pour cette année,
Fr. 5.— l'année prochaine.
L'assemblée ratifie la proposition du comité.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. le président rappelle d'abord le déroulement de l'assemblée constitutive de Broc :

— adoption des statuts à titre d'essai ;

— nomination du président et du comité ;

— votation d'une cotisation de Fr. 30.— pour 1971.

Que s'est-il passé depuis lors ?

« Dès leur entrée en fonction, votre président et son comité furent confrontés à de dures réalités. En effet, au moment où nous avons été admis dans la SPR, celle-ci s'apprêtait à affronter de graves problèmes qui avaient de sérieuses incidences sur l'avenir de la société.

Sur le plan interne, elle préparait une mutation nécessitée par l'augmentation des tâches. Le rapport des structures, qui vous a été communiqué par la voie du journal l'« Educateur », vous en a informés. Pour les membres, cette mutation se traduirait essentiellement par une augmentation de cotisation qui permettrait de financer un secrétariat permanent, afin de décharger le bureau du Comité central, lequel accomplit une énorme besogne administrative, employant des forces qui pourraient être mieux utilisées.

Sur le plan externe, la SPR se préoccupait de la mise en place de l'Ecole romande, œuvre qui l'intéressait particulièrement pour en avoir été l'initiatrice. Il en résultait immédiatement un surcroît d'activité pour les responsables et pour les membres de la SPR. C'est qu'il s'agissait non seulement d'harmoniser les programmes romands, mais aussi de les repenser pour les adapter aux conceptions de la pédagogie moderne et aux vagues révolutionnaires qui déferlent aujourd'hui sur le monde de l'école.

C'est dans ce climat tourmenté que la SPF a adhéré à la SPR. On peut se demander dès lors comment a réagi le corps enseignant fribourgeois placé devant tant de nouveaux problèmes à la fois et quelle part il a prise aux soucis de l'ensemble de la SPR.

Je crois pouvoir dire que la plupart des maîtres sont restés assez indifférents à tous ces changements car ils n'avaient pas encore eu le temps d'assimiler les problèmes posés par leur adhésion que déjà des réformes leur étaient proposées : Réformes de structures, réformes des programmes, réformes des méthodes. Beaucoup en firent un mélange fort indigeste.

De cette indifférence, j'en donnerai trois preuves: le responsable de la page fribourgeoise de l'« Educateur » ne trouva presqu'aucun collaborateur pour l'aider dans sa tâche ; votre président ne reçut qu'une seule remarque individuelle à la suite de la publication des programmes romands dans l'« Educateur » ; le supplément de cotisation demandé pour notre participation à la SPR rencontra passablement d'opposition.

Cette indifférence est-elle due à un manque de temps ? Je ne le pense pas, car les collègues qui ont le plus d'acti-

vités extrascolaires sont encore ceux sur lesquels on peut encore le plus compter. Parmi eux, on retrouve ceux qui ont participé à l'élaboration des programmes dans le cadre de la CIRCE et qui ont accompli un travail remarquable aussi bien que ceux qui ont participé à leur étude critique dans les réunions provoquées par la SPF.

Il est bien certain aussi que l'indifférence relevée ci-dessus est due également au manque d'habitude des enseignants fribourgeois de se préoccuper des problèmes pédagogiques laissés jusqu'ici aux bons soins des inspecteurs scolaires avec lesquels les maîtres collaboraient volontiers, mais sur commande.

Par contre, nos maîtres ont lutté ferme au sein de l'Association fribourgeoise du corps enseignant pour la défense de leurs intérêts matériels. Cette lutte a porté ses fruits. Si des aménagements sont encore nécessaires dans le domaine des traitements, on peut admettre aujourd'hui que notre situation matérielle est bien assise en comparaison de celle de l'ensemble des serviteurs de l'Etat.

Aussi, le moment est-il venu de donner la première place aux problèmes pédagogiques. Pour y parvenir, il conviendrait de revoir la structure de nos deux organisations professionnelles afin que la SPF devienne l'organisation de base. Un avant-projet vous sera présenté tout à l'heure visant à cette réalisation.

Ce rapport d'activité ne revêt pas la forme traditionnelle, j'en suis conscient. J'ai plutôt tenté d'établir un diagnostic afin de pouvoir guérir la SPF qui a été anémique dès le berceau alors qu'elle avait de grands espoirs avant sa naissance ».

M. Overney, à la suite de son accroc de santé et du surcroît de travail comme directeur des Buissonnets, nous annonce sa démission de la présidence. Il remercie tous les collaborateurs du comité et des commissions et formule les vœux afin que vive et prospère la SPF.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'assemblée n'émettant aucune proposition, M. Overney soumet la candidature de M. Loup. C'est par acclamation que M. Robert Loup, président du corps enseignant de Fribourg-Ville, est nommé.

Le nouveau président remercie l'assemblée. Au nom de celle-ci, il exprime sa profonde reconnaissance à M. Overney pour son travail et son dévouement.

DISCOURS DU NOUVEAU PRÉSIDENT

« Soyez rassurés, les quelques mots que je désire vous adresser ne seront pas un discours-fleuve, mais un discours petit-ruisseau. Il vaut mieux dire **peu** et être **compris et suivi** que de déverser sur les auditeurs **une avalanche de mots et ne pas être compris et suivi.**

Après ce mini-préambule, je tiens à vous remercier bien sincèrement de la confiance que vous m'accordez et avec les moyens dont je dispose, je tâcherai, naturellement secondé par la **fidèle équipe du comité** et **par vous tous,** Mesdames et Messieurs, de conduire cette SPF à l'endroit où nos autorités, nos collègues romands et vous-mêmes, désirez qu'elle parvienne.

Et dans cette course de relais, quelqu'un vient de me passer le témoin, et d'une façon fort habile ; le témoin, je l'ai reçu et il faut que je coure jusqu'au prochain coéquipier à qui je le passerai, si possible sans le laisser choir.

Vous savez tous qu'un tel engagement n'est pas chose facile et avec une certaine émotion, je me sens tout naturellement poussé à dire à mon ami **Alexandre Overney, ma plus profonde reconnaissance,** celle du comité, celle de la SPF pour le travail accompli depuis de nombreuses années et surtout pour le dévouement dont il a fait preuve pour notre entrée dans la grande famille romande des enseignants.

Mon cher ami, tu es un travailleur infatigable, merci pour le bien que tu continues à faire auprès des enfants handicapés, mais un aimable conseil : attention aux virages dangereux !

En guise de conclusion, je voudrais vous apporter le témoignage d'un **grand champion.**

— champion de boxe : non, ce n'est pas utile à beaucoup.

— un champion de football : non, mais ça peut être utile à une équipe.

Mais... **un champion de la justice :** c'est utile à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont illettrés, malades, pauvres, victimes de la misère et de l'injustice des autres ;

et aussi un **champion de l'amour :** se donner cœur, corps et âme aux autres parce qu'il sont nos frères dans le Christ.

Nous, éducateurs, nous œuvrons dans ce grand champ et pour notre jeunesse, nous les adultes, nous devons vivre en profondeur et chacun garder sa jeunesse d'âme, sa jeunesse de cœur.

Et ces principes chrétiens de notre école fribourgeoise, nous les **maintiendrons fermement** et les **défendrons ardemment sur les plans romand et suisse. Vos encouragements et votre fidélité nous y aideront. »**

NOMINATION DU COMITÉ

A la suite de son départ en Angleterre, **Mlle Guinnard,** représentant la société des institutrices, a donné sa démission. C'est **Mlle Yvonne Steinauer** qui la remplacera.

Surchargé de travail **M. François Raemy,** représentant la Glâne, n'accepte plus un nouveau mandat. **Mlle Monique Demierre** le remplacera au sein du comité. Fribourg-Ville doit présenter un membre qui sera prochainement nommé.

M. le président félicite les nouveaux élus. L'assemblée donne la compétence au comité pour nommer un représentant au Comité central SPR.

EXAMEN DES STATUTS - PROPOSITION DE MODIFICATION

Nos structures ne répondent plus aux besoins actuels du corps enseignant. M. Overney a étudié ce problème et remet à chacun un document exposant les projets de modification. (Ce projet paraîtra dans le « Faisceau » de novembre.)

Voici les principaux points :

— pour que le corps enseignant participe plus activement à la solution des problèmes pédagogiques, il faut mettre au premier plan les associations qui s'en occupent, soit la **Société pédagogique fribourgeoise** et les sections fribourgeoise du SLV et du KLS.
La SPF se réunirait en **assemblée des délégués.**

— **l'Association fribourgeoise du corps enseignant** des écoles primaires et ménagères est à but corporatif. Elle se réunirait en **assemblée des délégués.**

— Dans une deuxième étape, **une fédération fribourgeoise d'enseignants** pourrait être créée ; elle regrouperait l'Association du corps enseignant des écoles primaires et ménagères, l'Association fribourgeoise des maîtres de l'enseignement secondaire du degré supérieur et inférieur. Cette fédération pourrait avoir une grande influence dans les décisions gouvernementales en apportant le point de vue du corps enseignant en général, soit sur des questions corporatives, soit dans les questions professionnelles.

M. Décrind demande si l'organigramme est limitatif. Les maîtres d'éducation physique pourraient-ils entrer dans la SPF ?

M. le président lui répond que justement, la réforme des structures ouvrirait la porte de nos associations à plus de monde.

M. Mettraux relève les difficultés d'encaissement des cotisations des maîtres qui sont employés communaux.

M. Sallin se demande s'il est nécessaire de maintenir les sections d'arrondissement.

M. le président rappelle que les sections d'arrondissement font un excellent travail, elles ont l'avantage de pouvoir réunir plus facilement leurs membres.

M. Delley pense qu'il faut maintenir ces sections, mais qu'il ne faut pas y séparer SPF et association.

M. Barbey souhaite que la SPF soit plus active dans l'examen des programmes et cite les 6 assemblées de la SPG à ce sujet.

M. Corboz pose le problème de la collaboration entre la section d'arrondissement et l'inspecteur des écoles.

M. Maillard propose d'étudier les programmes sur le plan cantonal en collaboration avec les délégués à CIRCE.

M. le président lui répond que jusqu'ici, les programmes ont été étudiés dans le cadre des associations d'arrondissement.

M. Huguenot demande si une entente avec les maîtres secondaires est souhaitée par tous ou quelques individualistes.

M. le président : Quelques individualistes ne la souhaitent pas.

M. Sallin : Recherchent-ils seulement des avantages matériels ?

M. Barras pense qu'un remariage serait éminemment favorable sur le plan pédagogique ; les maîtres secondaires ne savent plus ce qui se passe au niveau primaire.

M. Corboz pense que la scission antérieure est due à des rivalités personnelles et propose une communauté des enseignants.

Après cet intéressant échange d'idées, l'assemblée, dans un sondage, se montre très favorable aux propositions de notre président.

POSITION DE LA SPF A L'ÉGARD DU « RAPPORT DES STRUCTURES »

L'assemblée **accepte** la réforme à condition qu'elle soit introduite par étapes et que le supplément de cotisation ne dépasse pas Fr. 5.— par année, jusqu'à concurrence de Fr. 20.— ; l'assemblée **rejette** l'idée d'adhésion à l'Union syndicale suisse. Elle accepte l'adhésion à une Fédération suisse des enseignants.

NOS DÉLÉGUÉS

CIRCE : Mlle Rouiller, institutrice à Riaz, remplace Mme Morel, démissionnaire.

Commission des fins de l'école : Mlle Jacqueline Pugin, à Bulle.

Commission des moyens d'enseignement : 1 membre sera désigné.

Commission de création de moyens d'enseignement pour les pays en voie de développement : Mlle Odette Wantz, à Fribourg.

Commission Education permanente : Mlle Mélanie Bord, à Fribourg ; M. Bruno Cesa, à Fribourg.

Commission de la Guilde de documentation : M. Eric Bonnet, à Broc.

Commission des lectures : M. Jean-Paul Oberson, à Attalens.

Commission du congrès : un membre du comité sera désigné.

ALLOCUTION ET DIVERS

M. Max Aebischer, directeur de l'Instruction publique, se déclare heureux d'avoir pu donner suite à notre invitation. Les besoins croissants de l'instruction demandent une coordination tout en sauvegardant les prérogatives cantonales. Se référant à la Constitution fédérale et aux résolutions du Congrès de Bienne, M. le conseiller nous dit sa volonté de ne pas sacrifier notre école chrétienne.

Notre canton participe à la coordination scolaire ; il est aussi confronté à des problèmes internes : réforme de la loi scolaire, règlement des classes OP, formation continue, recyclage du corps enseignant, regroupements scolaires.

M. Max Aebischer remercie le corps enseignant pour son travail et l'invite à influencer l'évolution et non à la subir.

Bien qu'il n'ait pas toujours pu lui « faire plaisir », il remercie notre président sortant pour sa loyauté et son objectivité, et félicite M. Loup, nouveau président.

Après quelques précisions apportées par M. Simonet, et dans l'attente euphorique du match Suisse-Angleterre, la parole n'est pas demandée dans les divers. M. le président lève la séance, il est 19 h. 40.

Arconciel - Fribourg, le 20 octobre 1971.

Au nom de la Société pédagogique fribourgeoise :

Le secrétaire : *Pierre Telley.*

Le président : *Alexandre Overney.*

Activité de nos sections : Broye

Cours de gymnastique à l'intention du corps enseignant, Fétigny.

Organisé par l'Inspectorat cantonal de l'Education physique et sportive, le cours de recyclage prévu mercredi à Fétigny, rassembla tous les maîtres et maîtresses du VIIIe arrondissement. Cette journée, placée sous le signe de la théorie (le matin) et de la pratique (l'après-midi) permit aux responsables de l'enseignement primaire de faire plus ample connaissance avec les programmes élaborés par la CIRCE (Commission intercantonale pour la réforme et la coordination de l'enseignement) et de se retremper dans les techniques du football ou de la course d'orientation.

3 HEURES HEBDOMADAIRES DE GYMNASTIQUE A L'ÉCOLE

Le programme CIRCE — applicable à l'école romande — concernant l'enseignement de la gymnastique et des sports est maintenant sorti de presse. Il attache une importance primordiale à l'enseignement physique dans les classes primaires et prévoit à cet effet trois heures hebdomadaires. Dans les commentaires qui justifient cette décision, il est notamment fait allusion aux bienfaits d'une culture physique régulière qui agit en particulier sur le cœur, la respiration, le système nerveux, la musculature et le squelette.

M. André Wuilloud, inspecteur cantonal de cet enseignement, précisa le programme à l'intention des maîtres et maîtresses et insista plus particulièrement sur la notion de participation active de tous les écoliers. Pour mémoire, il rappela quelques-unes des nombreuses possibilités qu'offre la gymnastique à l'intérieur ou à l'extérieur de la halle. Dans son intéressant exposé, il aborda également les notions très

à la mode de « Parcours Vita », de camps de ski ou de natation, etc. Il mit en garde le corps enseignant sur certains points annexes très importants : le dosage des difficultés et le souci des sécurités.

Mlle Garreau, professeur de gymnastique à Fribourg, lui succéda pour l'explication des exercices pratiques de tenue. Elle mit l'accent sur les causes des mauvaises tenues et expliqua les remèdes envisagés à la lumière de l'anatomie, plus précisément de la connaissance des os et de la musculature.

En fin de matinée, maîtres et maîtresses purent approcher, en primeur, les nouvelles dispositions fédérales édictées en matière de gymnastique scolaire. Ils constatèrent avec satisfaction que la dernière votation fédérale a porté ses fruits, mais durent bien émettre certains doutes quant aux réalisations pratiques.

ILS S'EN DONNERONT A CŒUR JOIE, COMME DES ENFANTS...

L'après-midi fut placée sous le signe de la pratique. Après quelques précisions d'ordre général et administratif, les enseignants se scindèrent en deux groupes : les adeptes du football rejoignirent le terrain du FC Fétigny ; les amateurs de course d'orientation s'en allèrent vers la forêt proche. Jusqu'à 16 h. 30, sous la conduite de moniteurs diplômés, ils s'en donneront à cœur joie, comme des enfants enthousiasmés par un enseignement nouveau. Et la dernière épreuve de la journée, un vrai match de football, verra les plus résistants donner d'évidents signes de fatigue... sous l'œil amusé d'anciennes gloires transformées en instructeurs ou arbitres...

La remise d'un fascicule-mémoire mit le point final à cette agréable journée agrémentée d'un chaud soleil automnal, image de l'ambiance qui caractérisa ce cours de recyclage 1971.

H. M.

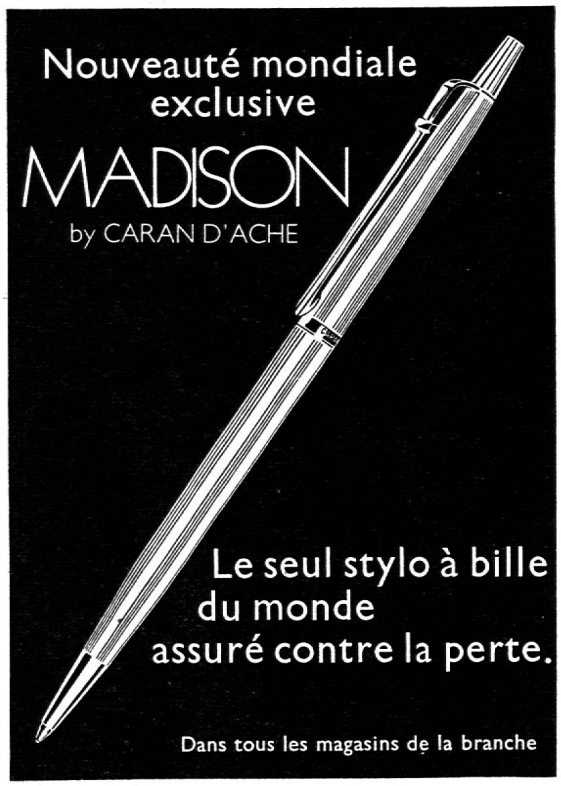

Quel est le plus urgent ?

Le comité de l'Association fribourgeoise du corps enseignant devant donner très prochainement son avis à la Fédération des Associations du personnel des services publics sur l'ordre d'urgence de trois propositions en vue de l'amélioration de nos traitements, nous avons exposé brièvement ces trois propositions dans l'« Educateur » No 30 en demandant aux enseignants de se prononcer à ce sujet en signalant, par carte postale, l'ordre d'urgence de ces propositions, soit:

a) Obtention du 13e mois ;

b) Versement de primes de fidélité ;

c) A travail égal, salaire égal.

Nous avons reçu 9 réponses en tout... (Qui donc osera encore prétendre que les maîtres fribourgeois sont matérialistes ?) Ces réponses se répartissent comme suit :

ordre d'urgence	a b c	3 réponses d'instituteurs
	a c b	2 réponses d'instituteurs
	c a b	4 réponses dont 2 d'instituteurs.

Peut-on admettre que ces 9 réponses représentent l'opinion des quelque 800 membres de l'association ? Le comité de l'Association a donc dû prendre sur lui-même la responsabilité de la réponse à donner à la Fédération. Selon lui, l'ordre d'urgence des propositions est b a c. Il justifie sa position comme suit :

b) d'abord, parce que les plus méritants sont les plus anciens dont il faut récompenser la stabilité si précieuse pour notre école.

a) ensuite, parce que ce postulat pourra être obtenu sans trop de peine, un peu plus tard lorsque la Confédération et la plupart des cantons l'auront déjà admis.

c) enfin pour deux motifs : le premier parce que la réalisation des postulats a et b apporterait déjà un appoint bienvenu aux instituteurs comme aux institutrices. Le second parce que nous pensons que ce postulat, que nous estimons juste, se réalisera par d'autres voies.

A. Overney.

KRISHNAMURTI

LE VOL DE L'AIGLE

Une nouvelle façon de penser qui nous invite à examiner les erreurs fondamentales de notre façon d'aborder la vie et ses problèmes.

Format 14,5 × 21 — 243 pages.

Broché **Fr. 22.—**

DELACHAUX ET NIESTLÉ

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

De cause à effet

Durant l'exercice 1970-1971, la FMEF avec l'appui des diverses associations la composant s'est employée à améliorer le statut immédiat des membres de la Fédération et à faire admettre à l'autorité compétente une nouvelle politique des salaires. Cette nouvelle vision de rémunération est un alignement régulier à la moyenne des salaires servis par les cantons suisses à leurs employés et ouvriers. On ne peut que féliciter les autorités de la Fédération qui ont étudié et présenté ce mode d'adaptation salariale, comme celles des instances supérieures qui l'ont admis dans leur politique globale des salaires.

En Valais, comme chacun le sait, une Fédération a été créée qui groupe aujourd'hui le 97 % du personnel de la fonction publique. Ce résultat n'a pas été acquis par enchantement mais bien à la suite de nombreux efforts de réflexion, de structuration et de persuasion des membres rétribués par un même employeur. Les 15 associations, groupées aujourd'hui sous le sigle FMEF constituent une force et un partenaire que l'Etat reconnaît comme interlocuteur valable et représentatif du personnel. Il suffit de se rappeler, pour s'en convaincre, les nombreuses rencontres de travail et d'échange de vues organisés d'un commun accord par les deux organismes, Fédération et Etat du Valais, plus spécialement représenté par son Département des finances. On peut dire aujourd'hui qu'une politique de dialogue s'est instaurée, politique qui a permis les réalisations que l'on sait et qui, dans l'avenir, permettra de trouver, par sereine collaboration et accords réciproques, la solution aux problèmes ayant trait à la rémunération du travail. Le dialogue par l'expression qu'il permet empêche que des heurts durables se créent et fait que les décisions se prennent sans qu'un partenaire se sente lésé.

Cette sereine collaboration doit être une constante entre Etat du Valais et Fédération mais aussi dans les trois plans suivants :

— association entre elles,

— association en particulier et Fédération,

— association en particulier et Département intéressé, ceci à plus forte raison si l'association considérée groupe un nombre important de membres.

Dans le groupe des enseignants, puisqu'on peut, selon la formule mathématique actuelle les réunir dans un même ensemble, il faudrait voir l'union se renforcer, des actions communes s'entreprendre, des liens de cohésion et d'efficacité déboucher sur un enseignement plus suivi susceptible de permettre à l'enfant de passer d'un degré à l'autre avec le minimum de déphasage et de dépaysement. Primaire et secondaire doivent se sentir comme éléments collaborants dans cette vaste entreprise que sont l'éducation et l'instruction. L'Etat lui-même doit y veiller et faire en sorte de renforcer cette amitié, Etat qui a la responsabilité de l'école totale, de bas en haut.

S'il est nécessaire qu'aucune décision malheureuse ne vienne compromettre cet état de dialogue entre les associations, il faut aussi que chacune de celles-ci se retrouve dans la Fédération comme membre à part entière et qu'aucune situation ne l'amène à se considérer comme dans un état de défaveur. Amitié aussi celle-là qu'il faut préserver comme la précédente.

Le troisième plan, c'est le climat de collaboration active et franche qui doit demeurer entre l'association et le Département intéressé surtout si ce dernier est celui que les mentalités mouvantes de notre époque amènent à une perpétuelle remise en question des structures qu'il établit.

Sur cette toile de fond s'inscrit, en 1972, le problème de l'alignement des salaires sur la moyenne suisse. Que va-t-il se passer ? Va-t-on au-devant d'une malheureuse discrimination, comme on l'a entendu à mots couverts ? La solution qui sera retenue gèlera-t-elle les contacts d'amitié et le travail en commun annoncé plus haut, ou au contraire, ce que nous souhaitons vivement, orientera-t-elle, dans un même esprit de collaboration Etat/Fédération et Associations ?

Dans toute entreprise, il est plus sage d'éliminer les causes de heurts que d'en diminuer ultérieurement les effets.

Vincent Dussex.

Où organiser vos camps de ski ?

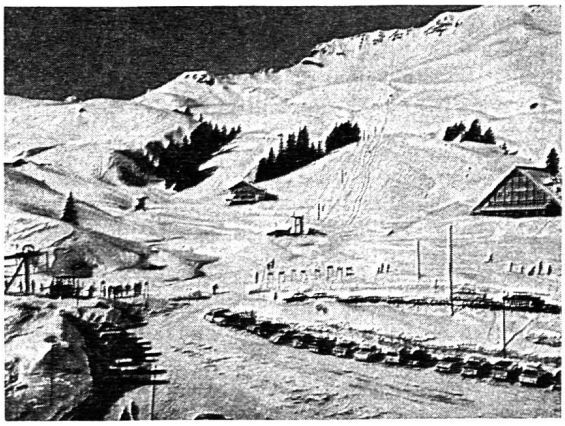

AUX CROSETS!

sur-Val-d'Illiez - altitude 1700 m. 15 installations mécaniques.

Chalet de vacances neuf de 120 lits en chambres de 2 à 6 places avec eau courante, douche et WC dans chaque chambre.

Egalement encore libres quelques semaines, deux autres chalets équipés avec confort, de 70 et 80 places.

Prix réclame : janvier et mars.

Renseignements : **REY-BELLET, Adrien**
Les Crosets
6549 1873 **Val-d'Illiez** (VS)

divers

Service de placement SPR

Allemagne. Jeune fille de 19 ans, bachelière, cherche famille romande pour un séjour de 4 à 6 semaines en janvier-février 1972. La famille allemande accueillerait une jeune fille — ou un jeune homme — à une autre époque (été), pour une période équivalente.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Formation des enseignants par correspondance (fin)

Les séances d'écoute sont extrêmement animées et les jeunes enseignants s'y intéressent beaucoup.

Le troisième aspect de l'activité pratique prévu dans notre projet est constitué par des émissions télévisées mensuelles.

Chaque émission comprend la présentation d'une leçon modèle exécutée par un bon maître, suivie d'une table ronde à laquelle prennent part un inspecteur ou deux, quelques maîtres chevronnés, ainsi que des moniteurs.

Au cours des discussions, des séquences sont projetées sur l'écran : cela a pour effet de rompre la monotonie d'une séance verbale trop prolongée, de susciter plus d'intérêt et d'attirer l'attention sur les détails importants restés dans l'ombre.

LES RELAIS

Nous avons déjà parlé à deux reprises des relais. De quoi s'agit-il ?

C'est là un des facteurs essentiels de notre méthodologie. En effet, les cours par correspondance en eux-mêmes ne constituent pas une innovation. Il en existe un très grand nombre. Mais, s'il est injuste de nier les résultats qu'on peut obtenir par les cours par correspondance du type habituel, il est incontestable aussi que de très nombreux utilisateurs perdent courage et abandonnent après quelques semaines de travail. L'implantation de relais (un relais pour une cinquantaine de participants) est précisément prévue pour humaniser davantage une action par trop dépersonnalisée, en établissant des contacts entre le participant et le correcteur (un professeur de mathématiques et un conseiller pédagogique par relais).

De plus, c'est le correcteur qui se met à la disposition du participant et, en dehors du devoir pédagogique, toutes les corrections et tous les contrôles se font séance tenante : là encore, le processus de la correction et les délais de renvoi des devoirs sont très profitablement abrégés.

Enfin, c'est au relais que chaque participant s'approvisionne, selon la cadence de son travail, en nouveaux dossiers à étudier.

ÉVALUATION ET CRITIQUE

S'il n'est pas possible à cette phase de l'expérience de se prononcer sur les résultats, quelques indications nous permettent néanmoins d'envisager l'avenir avec optimisme. D'abord, la consultation périodique des feuilles de bilan et des notes obtenues en devoirs de mathématiques et de pédagogie nous renseigne régulièrement sur les progrès réalisés par la plupart des participants.

Ensuite, les visites répétées que nous effectuons dans leurs classes nous permettent de déceler souvent un net changement d'attitude et de comportement. Nous avons également conçu un questionnaire d'attitude que nous avons distribué après trois mois de travail. Les réponses des jeunes maîtres sont très pertinentes. A titre d'exemple, en voici quelques-unes à la première question (Que pensez-vous des dossiers d'études ?) :

« Ils sont très utiles, car j'y trouve ce que je ne peux étudier dans d'autres livres, et je l'y trouve programmé. »

« Ils sont très convenables, car ils correspondent tout à fait à mon niveau et je les comprends parfaitement. »

« Ces dossiers m'ont redonné le goût du travail, malgré moi. »

« Ces dossiers m'ont plu car ils renferment des leçons détaillées, exposées clairement et expliquées avec précision ; ces leçons embrassent les questions du programme de pédagogie spéciale et des questions d'algèbre mais j'ai apprécié davantage les dossiers de géométrie. »

« Ces dossiers m'ont plu, car ils me permettent de travailler seul et d'atteindre le but en comprenant. »

A une autre question ainsi conçue : « Voulez-vous étudier d'autres matières selon la même méthode ? », les réponses sont affirmatives et presque concordantes. Tous les moniteurs ont suggéré de traiter d'autres disciplines (histoire, géographie, sciences, littérature) selon le même procédé.

L'étude de ces réponses nous fournira matière à réflexion pour l'avenir et nous en tiendrons compte pour les perspectives d'extension et de généralisation.

Bref, le dernier mot n'est pas dit et ne peut l'être avant la fin des travaux. Il faut attendre que nos moniteurs subissent le test final, dont les résultats seront confrontés avec ceux du test initial. Il nous faudra comparer les résultats obtenus par les groupes expérimentaux et les groupes témoins aussi bien aux tests particuliers qu'à l'examen du certificat de culture générale et professionnelle.

Il nous faudra enfin procéder à l'analyse systématique des feuilles de bilan et établir des fiches correctives pour tous les dossiers.

EXTENSION

Cependant, nous pensons déjà à l'avenir de notre projet. Cette phase expérimentale aura permis la définition d'une méthodologie adéquate et souple et la conception et l'élaboration de matériaux ad hoc. Comment généraliser ? Plusieurs formules sont possibles :

On peut étendre l'utilisation des documents préparés, qui seront entre-temps améliorés, rectifiés et enrichis à l'ensemble d'une wilaya [1] ou à plusieurs wilayate afin de toucher tous les moniteurs arabophones du même niveau. Pour cela il faut augmenter la production lors de la prochaine édition et implanter le nombre de relais qu'il faut.

Toutefois, les responsables des relais devront assister à un séminaire pour leur propre formation.

On peut également envisager une seconde formule d'extension horizontale en renforçant l'équipe d'élaboration du noyau central et en traitant par les dossiers d'autres disciplines telles que l'histoire, la géographie ou les sciences, cette extension pouvant être limitée dans une première phase expérimentale à une wilaya.

[1] La wilaya correspond à un département.

On peut enfin envisager une formule d'extension verticale. Les moniteurs que nous avons pris en charge cette année sont ceux des niveaux III et IV. On peut descendre d'un échelon et s'intéresser à ceux des niveaux I et II ou monter d'un cran et s'adresser à des instructeurs (enseignants du primaire qui possèdent un diplôme de l'enseignement secondaire tel que le brevet d'enseignement général, mais qui ne réunissent pas les conditions exigées pour le recrutement des instructeurs).

Ben Miloud Hassen.

Ben Miloud Hassen a fait ses études dans sa Tunisie natale et a poursuivi sa carrière dans ce pays, dans l'enseignement primaire, juqu'en 1969. Il a été affecté par l'Unesco, en juillet 1969, en qualité d'expert, au projet d'enseignement par correspondance mis en œuvre en Algérie, auquel se rapporte le présent article.

Conférence des chefs de DIP

TRAVAUX DE PLANIFICATION

La Commission de planification de la Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique s'est réunie à Berne le 20 octobre dernier.

La commission s'est, en premier lieu, informée de l'état des travaux en cours (Centre pour l'enseignement de la première langue étrangère, Commission d'études pour l'enseignement des mathématiques modernes, Commission d'études pour l'éducation des jeunes filles, Commission d'experts pour l'enseignement secondaire de demain, Commission d'experts pour la formation des maîtres de demain).

Ensuite, la commission a tenté de mettre sur pied un inventaire des problèmes soulevés par les travaux de coordination.

Les considérations suivantes sont apparues clairement :

a) des priorités sont à établir visant à éviter toute perturbation inutile dans le système d'éducation et à rendre possible une progression par étapes ;
b) les questions de planification ne peuvent être étudiées et résolues qu'en concordance avec les degrés scolaires et leurs articulations pris comme un tout ;
c) des expériences régionales doivent être mises sur pied et coordonnées ;
d) une étroite collaboration entre organismes officiels et privés est indispensable.

La conférence des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique entreprend une révision de ses statuts qui permettra de placer sur une base légale claire tous les travaux de réforme et de coordination. Sur la base de ces nouveaux statuts, la commission de planification va formuler des propositions pour les travaux de coordination lors d'une prochaine séance en décembre. Ces propositions seront ensuite discutées par l'assemblée plénière de la conférence des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique.

Genève, le 27 octobre 1971.

Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique
Secrétariat

GUILDE DE DOCUMENTATION DE LA SPR

NOUVELLES PARUTIONS

DOUZE DICTÉES PRÉPARÉES
André Chardonnens et Maurice Nicoulin

Vous savez l'intérêt que porte notre collègue Maurice Nicoulin à l'enseignement de la langue. Que ce soit dans le domaine de la poésie, des textes littéraires, de la grammaire ou de l'orthographe, Maurice Nicoulin œuvre sans cesse pour mettre à notre disposition des choix de textes et d'exercices qui témoignent de son talent de pédagogue.

Notre nouvelle brochure No 141, Maurice Nicoulin l'a conçue et expérimentée avec André Chardonnens. Elle nous propose 12 textes de 120 à 200 mots, suivis chacun d'une fiche de travail pour l'élève. Tout d'abord une étude approfondie du sens, puis une analyse des difficultés orthographiques (orth. d'usage et gram.), avec des extensions dans le domaine de la sémantique.

Précisons encore que les morceaux faisant l'objet de cette étude ne comprennent en général que des mots appartenant au vocabulaire orthographique de base (Ters, Mayer et Reichenbach, éd. Messeiller, Neuchâtel). Les exceptions sont mise en évidence par une typographie appropriée.

Cette brochure est destinée aux élèves de 11 à 15 ans. Elle est en vente au prix de Fr. 2.10.

LA CHASSE AUX MOTS CROISÉS
Roger Bouquet

Le succès remporté par nos mots croisés,
No 144 Mots croisés d'histoire, S. Jeanprêtre
No 115 La Suisse en mots croisés, R. Bouquet
No 116 Nouveaux mots croisés scolaires, S. Jeanprêtre
montre tout l'intérêt que portent nos élèves à ce genre d'activité. Cela nous a encouragés à publier une nouvelle série de 26 fiches.

Roger Bouquet a exploité avec bonheur les recherches que l'on peut conduire en histoire, en géographie, mais aussi en mythologie, dans l'Antiquité, chez les poètes, musiciens et artistes, etc. Il s'est efforcé de mettre l'enfant en présence d'informations propres à enrichir sa culture.

L'ouvrage est présenté sous une forme nouvelle, soit un carnet aux feuilles détachables, de format A5. Il n'est plus nécessaire à l'élève de relever la grille, travail difficile et fastidieux.

Prix de vente du carnet : Fr. 4.50.

CŒUR EN FÊTE

6 chansons interprétées par Alain Burnand et l'Equipe Croix de Camargue.

Notre brochure No 210 de l'an passé, Noël 9 chansons, du même auteur, a fait des heureux dans les classes de Suisse romande. Le pasteur Burnand et ses jeunes amis se proposant d'éditer cette année une plaquette à l'intention des groupements de jeunesse de l'Eglise, nous avons convenu que la Guilde pourrait publier quelques-unes de ces mélodies pour les enfants de nos écoles.

Notre édition SPR est donc un extrait de celle de la Commission d'évangélisation de l'Eglise réformée du canton de Vaud. Elle comprend 6 chansons, de caractère profane ou religieux :
La Licorne (du répertoire des Compagnons de la chanson).
La Strounka, d'A. Burnand, une mélodie de caractère russe.

Le Seigneur reviendra, A. Burnand.
La seule Vérité, A. Burnand.
Je T'appartiens, Gilbert Bécaud.
Magnificat, un spiritual.

Comme l'an dernier, nous offrons également l'enregistrement sur bande magnétique de ces mélodies interprétées par l'Equipe, et de l'accompagnement seul.

Prix de vente : Livret des 6 chansons : Fr. 3.50. Cassette 30 min., Fr. 9.—. Bobine 9 cm, Fr. 12.—.

LES POÉCHANTINES
Vio Martin

Chacun garde en mémoire les ravissants poèmes enfantins publiés il y a quelques années par Vio Martin.

« Poésies pour Pomme d'Api », « Tourne, petit moulin ! », « Ils étaient trois petits enfants »... Ces trois recueils sont aujourd'hui presque tous épuisés, et notre collègue a bien voulu préparer une nouvelle plaquette, que la Guilde a l'honneur d'éditer, les Poéchantines. Sous ce titre un peu farfelu, l'auteur nous offre plus de 70 poésies, chansons et comptines, destinées aux enfants de 7 à 12 ans. Cette publication vient donc compléter admirablement les ravissants Brins d'Herbe (No 184) de M.-L. Maggi, qui, eux, s'adressaient aux plus petits.

Fantaisie des nuages, jeu des feuilles et des oiseaux, drôlerie d'un vêtement, d'un vieux toit, mais aussi les conquêtes de notre temps : le tracteur vu par le grillon, les cosmonautes sur la lune... et puis des comptines un peu follettes, et des chansons qui n'attendent qu'un musicien...

Vous aimeriez juger sur pièces ? Alors, goûtez !...

La Taupe

Taupe, bon ouvrier,
Dans le sol meuble du pré
Tu fis un réseau
De « métro »
Aussi parfait que celui
De Paris.
Çà et là, dans l'herbe humide
Des stations :
Taupinières des marguerites,
Taupinières du cerisier rond ;
Ici, halte des bises,
Ailleurs, gare du ruisselet
Bien assise,
A l'orée de la forêt...

Et toi, taupe de velours,
Tout le jour
Tu vas, tu files, tu reviens.
Pattes pour roues,
Pattes pour freins,
Museau en proue,
Dans tes tunnels, tes gares
Sans lumière,
Menant ta charge
De vers de terre
Vers tes buffets d'hiver.

Cette plaquette est en vente, au prix de Fr. 6.— chez Louis Morier-Genoud, 1843 Veytaux.

HERMES 3000

L'HERMES 3000, dans son nouvel habillage saura satisfaire les plus exigeants, aussi bien en voyage, au bureau, à la maison. Elle réunit sous un faible volume les perfectionnements essentiels d'une grande machine et toutes ses qualités.

Fr. 595.–

9 modèles HERMES dès **Fr. 278.–**

vente -location - échange

HERMES SA
bureau complet
3, rue Pépinet
1003 Lausanne
Tél. (021) 22 22 22

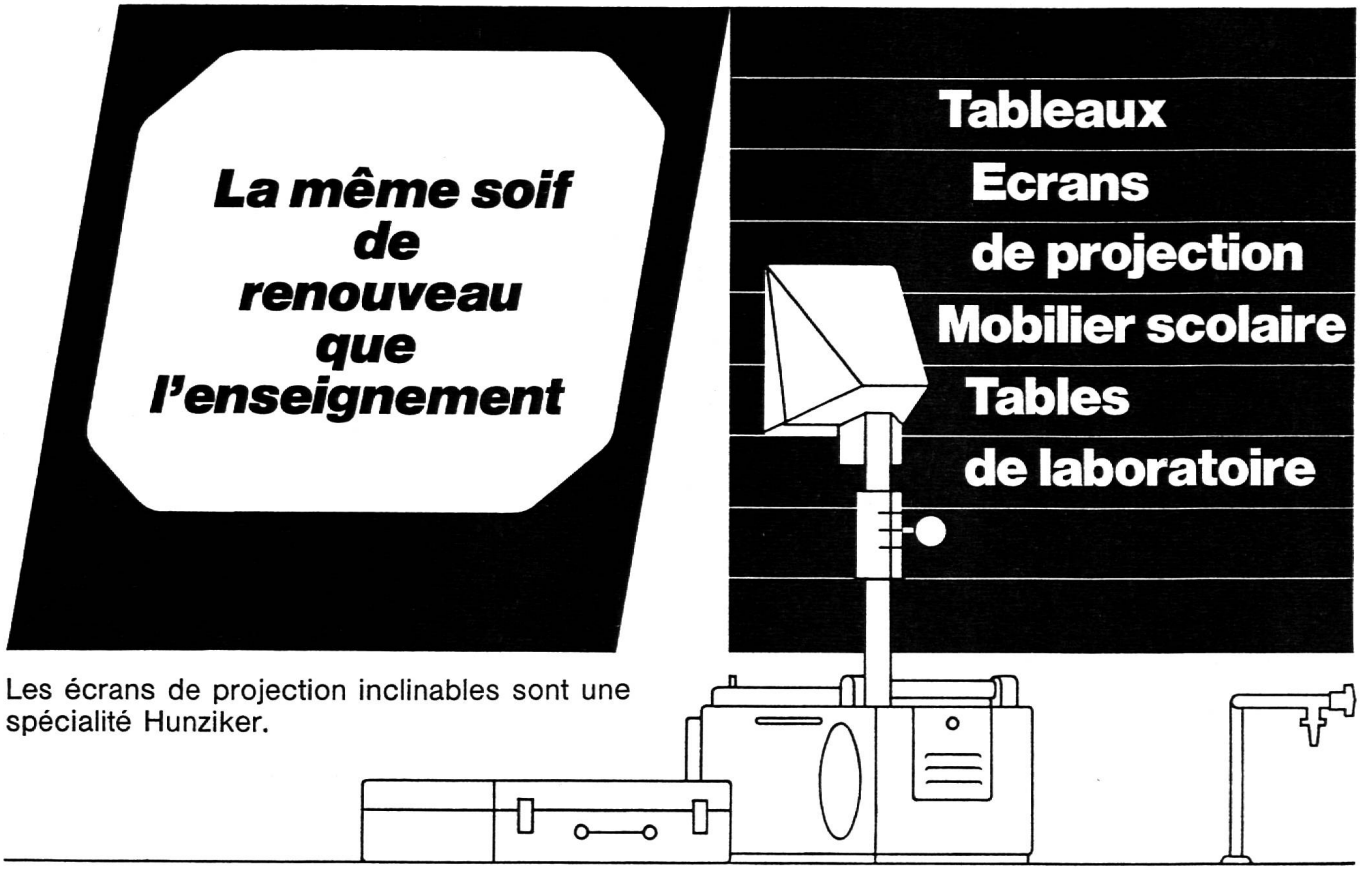

Les écrans de projection inclinables sont une spécialité Hunziker.

Une entreprise spécialisée dans le mobilier scolaire qui croît avec les écoles.

C'est déjà la quatrième génération de Hunziker qui travaille à mettre en pratique, à Thalwil, les idées des pionniers de la didactique.

Dans de nouveaux et spacieux locaux de fabrication, les spécialités suivantes voient le jour:

- les inaltérables et universels tableaux "Maxima" permettant la fixation d'objets aimantés;
- des écrans de projection inclinables;
- des porte-cartes;
- des instruments modernes permettant une meilleure utilisation des tableaux dans le cadre de l'enseignement audiovisuel;
- des tables sur mesure pour laboratoires scolaires.

hunziker

Hunziker SA, 8800 Thalwil,
(051) 925623

Pour compléter les émissions de la radio scolaire, nous venons d'éditer le premier numéro d'une série de cinq cahiers d'éducation routière à colorier.

Une impression en deux couleurs sur papier fort, de grands caractères, une mise en page aérée et de nombreux dessins en font un instrument idéal pour le travail en classe.

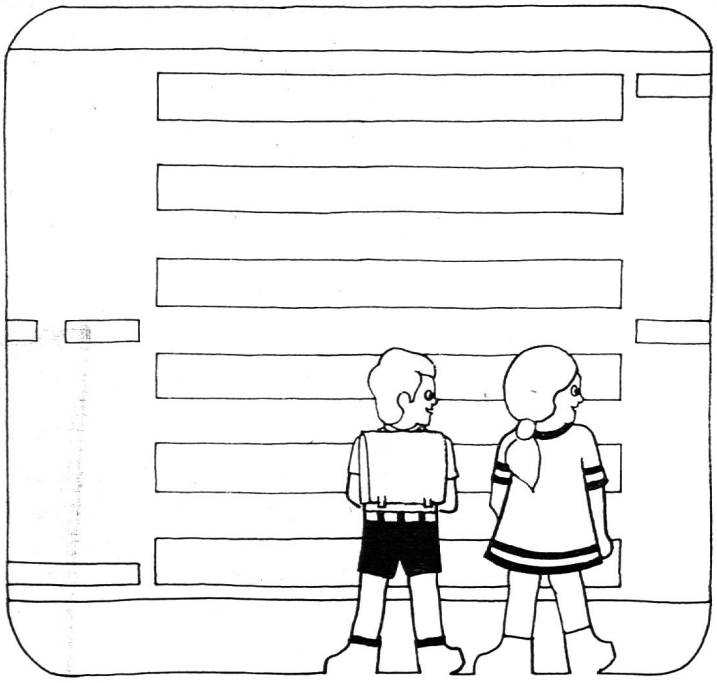

A gauche
C'est bon,
alors à Droite
regardons

Ce premier cahier est mis gratuitement à votre disposition par le :

TOURING-CLUB SUISSE
division de prévention routière
rue Pierre-Fatio 9

1211 Genève 3

Le second cahier pourra être commandé à la même adresse dès janvier 1972.

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux